Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 41 (1961)

Heft: 4

Artikel: Armée et civisme

Autor: Guisan, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887633

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Armée et civisme

par Louis Guisan Conseiller d'État

La volonté de défense nationale, incarnée dans l'armée, et le civisme sont-ils des valeurs indissolublement liées? — En Suisse, la réponse est évidente. Nos institutions militaires et civiles, étroitement imbriquées les unes dans les autres, tendent à fortifier cet être complexe et pourtant un, le citoyen-soldat, que tout doit attacher à son sol et à son peuple.

* *

Pendant longtemps, l'armée fédérale fut composée de contingents cantonaux, dont le commandement unique n'était assuré qu'au moment du combat. Plusieurs batailles de notre histoire illustrent les inconvénients de ce système : certains États confédérés refusent d'envoyer leurs contingents ou ne les dépêchent qu'avec retard, parce que la guerre se déroule à l'autre bout du pays ou les opposerait à des frères en religion. Néanmoins, aujourd'hui encore, le principe du recrutement cantonal n'est pas abandonné. La nouvelle organisation militaire, introduite dès 1962, consacrera la structure fédéraliste de l'infanterie, dont les compagnies, bataillons et régiments sont des troupes cantonales.

Ce faisant, nous ne sommes pas seulement fidèles à une tradition honorable. Appelé en service par l'administration cantonale, assermenté devant le drapeau





fédéral surmonté d'une cravate aux couleurs cantonales, en manœuvres dans des régions familières, le soldat sent que sa mission n'est pas n'importe laquelle ni n'importe où. Avec ses voisins les plus proches, il défend les gens et le sol qui sont les siens.

Les officiers subalternes, sous-officiers et soldats doivent exécuter chaque année un programme de tir avec leur arme personnelle. Ces exercices obligatoires se font en tenue civile, sous la direction de sociétés de tir et aux frais des tireurs, qui payent eux-mêmes leurs cotisations et leurs munitions. Certains cantons accordent une aide financière aux sociétés et à leurs membres, mais nulle part les tirs ne sont organisés par l'autorité militaire, ce qui serait pourtant plus simple pour l'administration. L'armée ne prend en mains que les « restés », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas atteint les résultats minimums. Même dans l'accomplissement de son devoir de soldat, le citoyen conserve ses libertés et responsabilités, celles de choisir la société qui lui convient, de se rendre au stand de tir en temps utile et de payer ses cartouches.

Les soldats de tous grades conservent chez eux leurs uniformes, leurs armes et leurs munitions personnelles, qu'ils doivent présenter en parfait état d'entretien à l'entrée en service. On s'étonne parfois du risque auquel le Pays s'expose de ce fait en cas de désordres Page 99 : Char « Centurion » de 50 tonnes

Page 100 : Armes anti-chars fabriquées par Contraves S. A. à Zurich

 $Page\ 101: \textit{Manœuvres de nuit sur canots pneumatiques}$





Char G 13 en manœuvre

publics, risque qui ne s'est du reste pas réalisé jusqu'à maintenant. Mais ce système n'a pas seulement pour but d'alléger la tâche des arsenaux. Il exprime la volonté de ne jamais libérer complètement le citoyen de ses obligations militaires. La femme qui entretient l'uniforme, le mari qui graisse son fusil, les enfants qui assistent à ces soins attentifs, tous savent que le chef de famille est un soldat, toujours prêt au départ.

A leur tour, les familles exercent une pression sur la vie de l'armée. Ne pas faire de service militaire est une faiblesse, plus volontiers dissimulée qu'annoncée d'un ton goguenard. Dans tous les milieux, on s'intéresse aux expériences du conscrit qui vient d'entrer en caserne, on est fier de ce que la recrue soit appelée à une école de sous-officier, bientôt d'officier. C'est ainsi que nombre de jeunes gens, que leurs goûts ne prédisposaient pas à la carrière militaire, s'y engagent par tradition familiale ou, plus simplement, pour ne pas décevoir l'attente de leur entourage.

Il faut dire encore le rôle des innombrables sociétés militaires, d'officiers ou de sous-officiers, de dragons, de télégraphistes et tant d'autres. Les unes se bornent à cultiver l'amitié des frères d'armes. D'autres, par

l'organisation de conférences, de courses d'orientation de nuit, de concours de marche ou de tir, se vouent à l'instruction de leurs membres. Enfin, d'imposants spectacles militaires sont offerts au peuple, qui accourt en foule pour assister aux défilés des divisions qui sortent de grandes manœuvres. Tout cela, fondé sur l'intérêt spontané du citoyen, donne à penser que celui-ci ne peut jamais se décider à se séparer complètement de son double, le soldat.

Comment faut-il apprécier l'influence que les institutions civiles et militaires exercent sans cesse les unes sur les autres?

Il ne fait pas de doute que le pays en retire un grand profit. La plupart des jeunes Suisses, tous ceux qui sont aptes au service, connaissent les exigences de la vie militaire. Entraînés à supporter les fatigues physiques, à s'accommoder d'une promiscuité parfois pénible et à se plier à une discipline sommaire, ils reviennent simplifiés et endurcis à la vie civile. Beaucoup assument des commandements, qui peuvent être très élevés, puisque même les régiments et les brigades sont confiés à des officiers de milice. Pour s'y préparer, ils suivent des cours spécialisés, mais

Batterie anti-aérienne Hispano-Suiza à Genève







A gauche : Fusées anti-aériennes fabriquées par Contraves S. A. à Zurich

 $\begin{array}{l} {\rm A} \ \ {\rm droite}: Transport \ acrobatique \\ en \ montagne \end{array}$



ils sont surtout astreints à exercer effectivement leurs nouvelles fonctions dans des écoles de recrues. De façon systématique, dans la formation des cadres, l'accent est mis sur l'éducation du commandement plutôt que sur l'instruction technique. Les commandants militaires sont naturellement destinés à devenir des chefs civils, qu'ils fassent carrière dans l'administration, l'économie ou la politique.

L'attitude positive envers l'armée n'est pas telle que l'antimilitarisme soit inconnu en Suisse. Mais le pacifisme est le plus souvent l'affaire personnelle de ceux qui se dénomment « objecteurs de conscience». Si leurs convictions chrétiennes ou philosophiques leur interdisent de porter les armes ou même de servir comme soldats sanitaires, ils mettent rarement en cause le principe de la défense nationale. Leurs défenseurs devant les tribunaux ou l'opinion publique invoquent la liberté de conscience et demandent qu'un service civil soit organisé à leur intention, sans contester la légitimité du rôle de l'armée.

Sur de tels ponts qui sont construits très rapidement, les « Centurion » (p. 99) peuvent passer...

Le peuple, consulté sur son organisation militaire armée de milice ou armée de métier -, opterait massivement pour la première. Les citoyens les plus portés à se plaindre de la longueur des périodes de service, de l'insuffisance des chefs et de l'inutilité du drill revendiqueraient le droit de porter l'uniforme. Cet avis est partagé par le haut commandement, qui maintient le système des milices, même pour les armes dont le caractère technique s'accentue d'année en année, telles que l'aviation et les chars.

Cette osmose entre l'armée et le civisme n'est cependant pas sans conséquence sur l'état de préparation de la troupe. On dit volontiers que le but de la vie militaire est de faire de bons citoyens. Dans cette atmosphère pédagogique, qui n'est que trop conforme au tempérament suisse, on oublie que le soldat doit être un guerrier, apte à se défendre et attaquer. Devant cette extrémité, qui est l'aboutissement du combat, l'esprit recule et, avec lui, les exigences strictement militaires tendent à s'émousser.

Notre organisation politico-militaire nous expose perpétuellement à la confusion des genres. Dans la vie civile, nous croyons faire preuve de virilité en parlant la langue du troupier et en ressassant nos souvenirs militaires. A l'armée, nous ne nous préparons pas toujours avec la sévérité nécessaire aux impitoyables échéances que la guerre peut nous réserver. Mais, pardelà les faiblesses inhérentes au système, nous croyons que le citoyen-soldat demeure le plus apte au combat moderne, aujourd'hui lutte usante des esprits, demain peut-être affrontement des corps.

